

*Investissement étranger—Loi*

Les mêmes remarques s'appliquent à la Ford Motor Co., à l'Imperial Oil, à la Chrysler Corporation, à la Shell Canada, à l'International Nickel Company, à la Gulf Oil Co., à la Canadian General Electric, et à une foule d'autres. Les mêmes remarques sont également valables en ce qui a trait à l'International Business Machines Co., à la Rothman of Pall Mall Canada Ltd., à la Dupont Canada, à la société Ciments Canada Lafarge Ltée, et bien d'autres. Ceci s'applique également à toutes les sociétés suivantes, dont plus de 50 et même parfois 100 p. 100 du capital-actions est possédé par des étrangers, surtout par des citoyens des États-Unis: la Union Carbide Canada Ltd., dont 75 p. 100 des actions sont possédés par les étrangers; la Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada Ltd., 86 p. 100, la General Foods, 100 p. 100, la Weldwood of Canada Ltd., 74 p. 100, la Continental Can Co. of Canada Ltd., 100 p. 100.

Comme on le voit, ce n'est pas parce que les mots «of Canada» sont ajoutés au nom de la société-mère que la succursale canadienne est moins étrangère, quant à sa possession, à sa direction et à sa rentabilité. Je pourrais continuer ainsi indéfiniment, mais comme on n'a pas souvent l'occasion de se vider le cœur à ce sujet, je voudrais au moins donner encore les quelques noms de sociétés parmi les plus connues de toutes, et dont nous utilisons les produits dans notre vie quotidienne: la Firestone Tire & Rubber Co. of Canada, possédée par des étrangers; la Standards Brands Ltd., la Canadian Johns-Manville Co. Ltd., la Lever Brothers Ltd.; l'Amoco Canada Petroleum Company Ltd., contrôlée par la Standard Oil of Indiana; la Sun Oil Co. Ltd., contrôlée par la Sun Oil Co. Ltd., de Philadelphie; la Kodak Canada Ltd.; la société Proctor & Gamble Co. of Canada, etc.

Voilà bien, je pense, une bonne cinquantaine de grandes sociétés à capital entièrement ou partiellement étranger, et qui jouissent toutes de nos ressources naturelles, d'une main-d'œuvre canadienne en grande partie, surtout de notre clientèle, de notre pouvoir d'achat et de nos économies, quand cela fait leur affaire, lors de la vente d'actions à la Bourse.

Monsieur le président, nous voici placés devant des faits qu'il nous faut bien accepter. C'est ainsi que nous sommes placés devant le capital étranger, que nous le voulions ou non. C'est déjà fait, peu importe de qui cela peut dépendre. Est-ce cela que l'on compte changer, par le semblant de loi que nous présentons aujourd'hui, le bill C-132? Est-ce que c'est à ces sociétés que nous voulons faire du mal? Est-ce réellement à ces sociétés que nous voulons faire payer des amendes de \$10,000? Est-ce que ces sociétés sont bien touchées par cette petite loi que nous «mettons dans leurs jambes»? On sent bien qu'elle ne sert qu'à jeter de la poudre aux yeux des interlocuteurs qui «jappent» contre la main-mise du capital étranger sur nos institutions. Mais si nous voulons réellement faire travailler le capital étranger pour les Canadiens, ce n'est pas en lui faisant de la misère, ni en le boutant dehors, ni en l'empêchant de venir nous aider, car si nous avons réellement besoin de capital, et si nous ne savons pas comment en produire, il faut bien le prendre où il existe ce capital si nécessaire à notre développement industriel, à notre vie économique nationale au Canada.

Quand nous voudrions réellement que le capital étranger joue en faveur du peuple canadien sur le sol canadien, tout en procurant un profit convenable aux propriétaires de ce capital, même à l'étranger, il y aura bien d'autres choses à faire que de lui causer des petits embarras comme le bill C-132 peut en causer.

[M. Allard.]

Nous n'aurons même pas besoin d'adopter de nouvelles lois à cet effet. Nous n'aurons qu'à regarder du côté de notre système de taxation qui, d'une façon générale, protège trop le capital des sociétés, au détriment des revenus du travail des Canadiens, et même au détriment du pouvoir d'achat des citoyens, qui doivent payer trop cher tous les biens et services nécessaires à leur bien-être, pour que les sociétés fassent de plus grands profits, qu'il s'agisse des sociétés à capital canadien ou étranger.

Quand le gouvernement aura décidé de donner justice à tous les Canadiens, qu'ils soient solitaires, syndiqués ou associés, ou groupés en sociétés de n'importe quelles sortes, il vaudra alors la peine de parler d'équilibre économique national entre les personnes, les familles et les sociétés, et à ce moment, il ne s'agira pas de traiter le capital étranger différemment du capital canadien, car il sera toujours bienvenu, il ne sera pas malfaisant et sera profitable à tous les Canadiens.

Monsieur le président, d'une façon générale, le peuple canadien ne se plaint pas du capital étranger qui est à la base de notre économie nationale canadienne. Au fait, cela n'a pas tellement d'importance de savoir d'où vient le capital. Il est important d'avoir le capital quand on en a besoin. Il ne faut pas «partir en peur» dès que les choses vont mal quelque part. Cela ne dépend pas toujours du capital étranger, ni de notre commerce international. Mais on cherche à expliquer que si les choses vont mal, cela ne dépend pas de nous. Voilà l'ennui. Personne ne veut assumer ses responsabilités. Nous ne voulons pas reconnaître que si les choses vont mal, cela peut aussi dépendre de nous.

Et si cela dépend de nous, il devient bien plus facile de corriger la situation que de prétendre que cela dépend des autres. Au lieu de toujours faire dépendre nos malaises des autres, pensons donc enfin que nous en sommes responsables et assumons nos responsabilités. Corrigeons ce qui est à notre portée, ici, au Parlement. Tout le système de taxation a été étudié pendant de longues années et cela a donné quel résultat? On a fait semblant de taxer davantage les grandes sociétés, de taxer le capital-profits, et depuis lors, les sociétés réalisent de plus en plus de profits, augmentent de plus en plus leur réserve chaque année; les prix augmentent toujours partout précisément pour que les sociétés réalisent de plus gros profits, et accumulent de plus grandes réserves. Voilà comment il se fait que, devant une production nationale progressive au Canada, chaque année, nos gouvernements s'endettent de plus en plus, accusent des déficits de plus en plus considérables. Le peuple tire la langue devant les hausses de prix, mais les sociétés progressent, capitalisent et profitent de plus en plus de l'inertie de notre gouvernement, qui se soucie très peu de faire régner l'équilibre dans l'économie canadienne. Peu importe que le capital soit fourni par les nôtres ou par les étrangers, le mal n'est pas là. Mais on ne veut pas voir où est le mal. Le mal est dans la mauvaise répartition des impôts entre les particuliers et les sociétés; les particuliers sont toujours des travailleurs canadiens, mais le capital des sociétés est canadien ou étranger, mais, de toute façon, le capital est toujours protégé, non taxé, privilégié, favorisé par toutes sortes de réserves permises et non taxées.

Ce n'est pas parce que le capital est étranger ou canadien que les sociétés ne sont pas convenablement taxées par rapport aux particuliers, mais c'est parce qu'elles ne sont pas taxées. Il suffirait donc de les taxer, convenablement, pas plus que les particuliers, mais autant, c'est-à-dire en proportion de leurs profits.